Image not found or type unknown

Acquisition de la nationalite française

Par **mira nanou**, le **28/08/2016** à **17:02**

j'ai envoyee ma demande d'acquisition de la nationalite française le 19/09/2014 avec accuse de reception , j'ai reçue le talon rose le 25/09/2014 a la sous direction de l'acces a la nationalite française,93 bisrue de la commune1871 44404 tiens a vous faire savoir que je suis neé française c'est-a-dire en 1961 en algerie et je me suis marie avec un françaisen 2009. on a mon mari et moi transcrit notre mariage en 2011.les demarches ont ete interrompues suite au deces de mari en 2011 et je vis actuellement en algerie.merci de m'eclaircir.

Par **amajuris**, le **28/08/2016** à **17:47**

bonjour,
vous êtes née française en 1961 car l'algérie était française mais en 1962 l'algérie est de venue indépendante et les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.
si vous étiez marié avec un français, vous pouviez avoir la nationalité française comme épouse de français.
si votre mari est décédé avant les 4 ans de mariage exigés pour obtenir la nationalité française par mariage, vous ne pouvez obtenir la nationalité française par mariage.
comme vous résidez en algérie, je ne vois pas à quel titre vous pourriez obtenir la nationalité française.
salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés